



**Position de la Fraternité des policiers et policières de Montréal dans  
l'affaire de SOS ticket, telle qu'exprimée aujourd'hui par son président,  
Yves Francoeur**

Le mercredi 6 septembre 2006 - « La situation est pour le moins préoccupante. L'enquête du Service de police doit d'abord suivre son cours. Mais s'il s'avérait que ce policier détient une participation dans une société qui offre des services qui viennent remettre en cause le travail de ses collègues, le moins que l'on puisse dire, c'est que ce policier aurait un réel problème moral sur la conscience. Il serait pour le moins questionnable que, d'une part, l'on puisse faire appliquer la loi et diriger d'autres policiers qui sont chargés de le faire, au meilleur de leurs connaissances et de leurs compétences, et, d'autre part, de vendre des services, directement ou par l'intermédiaire de tiers, en dehors de ses heures de travail, pour aider ceux et celles qui contestent l'exécution du travail de la police. »